

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES



Parc Georges Spénale  
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.40.22.00  
Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2023

Délibération n° DL-231107-153

Objet :

**Subvention exceptionnelle aux associations  
« Les Pointes de Saint-Sulpice »**

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 081-218102713-20231107-DL231107153-DE

Date de la convocation :  
**31 octobre 2023**

Conseillers en exercice : **29**  
Présents : 22  
Procurations : 5

**Votants : 27**  
**Pour : 27**  
**Vote à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents** : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND et Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER, Adjoints - Mme Bernadette MARC, MM. Alain OURLIAC, Christian JOUVE et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FÉLIGETTI et Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Cédric PALLUEL, Mmes Muriel PHILIPPE, Bekhta BOUZID, Nadia OULD AMER, Isabelle MANTEAU, M. Julien LASSALLE et Mme Valérie BEAUD.

**Excusés** : M. Maxime COUPEY (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mme Andrée GINOUX (procuration à M. Laurent SAADI), M. Benoit ALBAGNAC (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à M. Stéphane BERGONNIER) et M. Maxime LACOSTE (procuration à M. Julien LASSALLE).

**Absents** : Mme Malika MAZOUZ et M. Sébastien BROS.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Philippe FÉLIGETTI.

À la demande de M. le Maire, M. Jean-Philippe FÉLIGETTI, Conseiller municipal délégué, informe l'Assemblée que l'Association « Les Pointes de Saint-Sulpice » a organisé le 29 octobre dernier la 3<sup>ème</sup> édition de la manifestation sportive Occita'Marche.

Cette association a sollicité la Commune afin d'obtenir un soutien financier pour participer aux frais d'organisation de la manifestation.

Désireuse de soutenir les manifestations sportives et de promouvoir l'activité physique, la Commune souhaite donner une suite favorable à cette demande et accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € (*mille euros*), dans le cadre de la « Occita'Marche ». Cette somme est inscrite et disponible dans le cadre du budget primitif 2023 de la Commune.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les crédits inscrits au budget principal de la Commune ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Éducation / Jeunesse / Culture / Sports / Associations / Solidarité » du 16 octobre 2023 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant le souhait de la Commune de soutenir les manifestations sportives et de promouvoir l'activité physique ;

### DÉCIDE,

- D'approuver la proposition d'une subvention exceptionnelle pour l'association « Les Pointes de Saint-Sulpice » à hauteur de 1 000 € (*mille euros*).
- D'inscrire la dépense aux article, chapitre et budget correspondants.
- D'autoriser M. le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance,  
Jean-Philippe FÉLIGETTI

